

## Compte-Rendu du Conseil Municipal du 18 février 2022

Etaient Présents : Mme Annick HUCHET, Maire – Mme Laurette GUEIDAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe – M. Frédéric EYMERY, 2<sup>ème</sup> Adjoint

Les conseillers : M. Jean-Louis BEYLIER – M. Guillaume BONNAUD – Mme Fabiola DUPUY - Mme Rosine GAUTIER-PEIXINHO - M. Alexandre GYURITS - M. Jean-Jacques JARRY - Mme Marjorie KOERTS

Absents excusés : M. Robert DRURY (procuration donnée à Jean-Louis BEYLIER)

Secrétaire de séance : Mme Laurette GUEIDAN

La séance est ouverte à 18h.

### Les questions à l'ordre du jour :

#### 1. Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 3 décembre 2021 :

Il est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Délibération portant sur la mise à disposition de services entre la Communauté de Communes et la Commune du Chalard:

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix a signé avec chacune de ses communes membres une convention de mise à disposition des services pour intervenir dans différents domaines (voirie, espaces verts, bâtiments, entretien et police municipale). Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2021.

Il s'agit donc de renouveler cette convention pour 2 ans.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### 3. Participation à la protection sociale des agents (mutuelle et prévoyance) :

Le Maire propose au Conseil de continuer à participer à la protection sociale des Agents de la Commune et d'actualiser cette participation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

➤ Mutuelle Garantie Maintien de Salaire :

- M. Claude Beyrand percevra 26,62 €/mois
- Mme Rachel Clarke percevra 22,35 €/mois
- Mme Natacha Rocton percevra 4,27 €/mois

**Approuvé à l'unanimité.**

➤ Mutuelle Complémentaire Santé :

La participation est fixée à 18 €/mois et par Agent.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### 4. Régularisations cadastrales :

- A Bourneix, il a été constaté qu'une partie de la voirie était située sur le domaine privé. Il s'agit donc de régulariser cette situation par une cession à la commune. Le Conseil donne son accord à cette opération, qui sera assortie d'une enquête publique et de la signature d'un acte notarié.

**Approuvé à l'unanimité.**

- Il s'agit d'une régularisation suite à une erreur de relevé parcellaire. Une partie de parcelle de 116m<sup>2</sup> située Rue de la Salle des Fêtes doit être rétrocédée à la commune.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **5. Stérilisation des chats errants :**

Pour faire face à la prolifération de chats errants, il est envisagé de participer à une campagne de stérilisation de cette population en partenariat avec l'association Mistigri 87 et des Peyrouliers volontaires. Il est décidé de réaliser un recensement avec l'aide des habitants.

## **6. Travaux 2022 :**

### **a. Jardin du Souvenir :**

Il serait composé d'une stèle, d'un puits de dispersion des cendres et d'un banc, et délimité par une haie de plantations d'arbustes de différentes variétés. Des devis sont en cours. Cette opération bénéficie d'une subvention du département de 40%.

### **b. Plaque du Monument aux Morts :**

Il est envisagé de refaire la plaque du Monument aux morts pour uniformiser la liste des noms des victimes des guerres 14-18, 39-45 et guerre d'Algérie en adoptant une même dimension de lettrage.

### **c. Voirie (Route de Jean Roy et 2<sup>ème</sup> tranche La Lande) :**

Les demandes de subventions sont faites, pour 50% de participation du Département sur 14 000€ (quota annuel) qui permettra de terminer la 2<sup>ème</sup> tranche de la route de La Lande. Ces travaux seront engagés dès la notification de subvention. Une 2<sup>ème</sup> demande de subvention sera déposée en juin pour la route de Jean Roy. Les travaux de préparation pour ces 2 sites seront effectués par le SIVA.

### **d. Accessibilité Salle des Fêtes et Salle des Associations :**

Poursuite de l'agenda d'accessibilité Ad'Ap imposé par la Préfecture. Les accès de la Salle des Fêtes et Salle des Associations ne sont pas conformes. Les demandes de subventions sont en cours : 30% pour le Département, 30% de l'Etat (DETR) , et DSIL du Plan de Relance.

### **e. Sécurité Carrefour de Cirèges :**

Cet aménagement a été chiffré à 7 500€ par l'ATEC. Une subvention de 50% provenant des amendes de police est sollicitée.

## **7. Investissements 2022 :**

### **a) Délibération pour l'Adaptation du poste du secrétariat :**

Compte-tenu du statut de travailleur handicapé de Mme Clarke, secrétaire de mairie, il est nécessaire d'adapter son poste de travail. Cet aménagement, conforme aux préconisations d'un ergothérapeute mandaté par le Centre de Gestion, est estimé à environ 3500 €. Le CDG participe à cette dépense en prenant en charge la différence entre le coût d'un mobilier classique et un mobilier adapté.

### **Vote : 10 Pour – 1 Abstention**

### **b) Projet de l'aménagement d'ensemble de l'espace face à la mairie :**

L'ATEC 87 (Agence Technique du Département) a été sollicitée à ce sujet et une première rencontre a eu lieu le 8 février dernier. Une étude chiffrée va être réalisée pour cet aménagement d'ensemble, à partir de laquelle une réflexion sera entreprise tant au niveau de l'atelier municipal, des 2 parcelles constructibles à l'arrière et de l'implantation d'une aire de camping-cars.

### **c) Travaux en régie :**

Sur le budget général, ils concernent 2 entrées charretières, la préparation des routes de La Lande et de Gondandeix (partie 1), la réfection du terrain de boules de la salle des fêtes.

### **d) Eau : Système de communication du réseau d'eau potable :**

Le système de communication qui ne fonctionnait plus entre le château d'eau et la station de Ponroy, du fait de la suppression des antennes 2G, a été remplacé par un nouveau réseau multi-opérateurs, ayant nécessité l'adaptation de nos installations. Coût de l'opération : €

e) Mutualisation des travaux de contournement de l'étang de la Bouchemoussie :

Ces travaux de sécurisation vont être mutualisés avec ceux du Syndicat des 3 Rivières, qui va également déplacer sa canalisation, située à côté de celle de la Commune.

**Approuvé à l'unanimité.**

8. **Résultats budgétaires 2021 :** ils sont donnés en communication et feront l'objet d'une adoption lors du prochain conseil municipal lors du vote du compte administratif.

9. **Transfert des charges suite à la modification des statuts de la Communauté de Communes (transfert compétence « Financement du contingent SDIS » :**

il est nécessaire qu'une délibération du Conseil valide le montant des charges transférées suite à la prise de compétence du contingent SDIS par la Communauté de communes. Ce montant désormais fixe de 4436 € pour le Chalard, a été évalué sur la base d'une moyenne calculée entre 2018 et 2021, et sera de ce fait légèrement inférieur à ce que nous avons payé en 2021. Il sera reversé sous la forme d'une attribution de compensation à la communauté de communes.

**Vote : 10 Pour – 1 Abstention**

10. **Délibération sur l'implantation d'un parc photovoltaïque à Bourneix :**

Un parc de panneaux photovoltaïques devant être implanté sur un terrain privé à Bourneix (4 hectares), le Conseil doit délibérer pour donner son accord à ce projet, qui avait été présenté lors d'une précédente réunion.

**Approuvé à l'unanimité.**

11. **Questions diverses :**

- Situation technicien communal :

M. Claude Beyrand, technicien communal, est en arrêt maladie depuis début janvier. Un nouveau tuteur a dû être désigné auprès de Pôle Emploi pour encadrer l'emploi aidé qui l'assistait. M. Jean-Louis Beylier, conseiller municipal, assume désormais bénévolement cette fonction. Dans le cas où l'arrêt maladie serait de nouveau prolongé, l'embauche temporaire d'une seconde personne à mi-temps est envisagée.

- Mise aux normes de la base d'adressage de la Commune :

La mise en place d'une base d'adressage nationale est en cours. Une rencontre a eu lieu avec La Poste pour la mise aux normes des adresses de la Commune. Toutes nos habitations sont d'ores et déjà numérotées, il faut maintenant vérifier que chaque adresse correspond bien à la bonne parcelle. La Poste se chargera de cette vérification et de l'intégration de ces données dans la base d'adressage nationale, assorties des coordonnées GPS. Cette base sera consultable par tous les services : secours et services d'urgence, acheminement des colis, du courrier, collecte des déchets, services à la personne, déploiement des réseaux, dont la fibre le moment venu.

- Point sur l'ACCA et le local de chasse :

Une ultime réunion de conciliation a eu lieu le 21 janvier 2022, en présence du président de l'ACCA assisté de la juriste de la Fédération de Chasse de la Haute-Vienne, du maire et des 2 adjoints assistés de l'avocat de la Commune. Au cours de cette réunion, il a été convenu notamment :

- A la demande du Président de l'ACCA : si la Commune devait reprendre le local de chasse, le versement d'une indemnité pour les travaux réalisés par l'ACCA. Après accord des parties, celle-ci serait calculée sur production des factures et justificatifs de paiement par l'ACCA, et à ce montant s'appliquerait l'amortissement des installations. Ces accords seraient intégrés à la convention.
- A la demande de la Mairie : la preuve de la conformité du local aux normes requises pour un ERP, suite aux travaux exécutés, ainsi que la remise d'un double des clés de ce local à la Commune, comme cela est le cas pour tous les locaux communaux. Monsieur Bruzat s'est engagé à déposer ces clés à la mairie dans le courant de la semaine suivant cette réunion.

A ce jour, une seule facture d'achat de matériel a été remise par l'intermédiaire de la fédération de Chasse (sans justificatif de paiement), aucune facture de travaux, et la Commune est toujours dans l'attente d'un double de clés.

Nous regrettons donc de constater que les engagements pris par l'ACCA lors de cette réunion n'ont pas été respectés et que nous avons tenté vainement, depuis 2 ans, de trouver un terrain d'entente. Une délibération mettant fin à l'occupation du local par l'ACCA sera donc votée lors du prochain conseil.

- Photos pour entrées du Chalard :

M. Guillaume Bonnaud nous présente des prises de vue du Chalard qu'il a réalisées, en prévision du remplacement des panneaux installés aux entrées du village.

Compte-rendu fait le 24 février 2022

Laurette GUEIDAN – 1<sup>ère</sup> Adjointe

